

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°01-2022

## Conserve

### La CFDT Agri-Agro demande une vraie reconnaissance des salariés

Mi-septembre, la CFDT Agri-Agro a adressé un courrier à l'organisation patronale de la branche des industries de la Conserve, demandant l'ouverture immédiate de négociations sur la reconnaissance des salariés de l'agroalimentaire ayant contribué à la continuité de l'activité économique et sociale du pays.

Petit rappel de la situation de la branche :

- échec des négociations au début de l'année 2021 ;
- suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021, les 5 premiers coefficients de la grille ont été rattrapés par cette augmentation et se retrouvaient donc tous à la même rémunération, c'est-à-dire au SMIC ;
- dans la branche, des difficultés de recrutement se font ressentir, à tous les niveaux ; les arrêts maladie sont en progression, les licenciements pour inaptitude sont en hausse, soulignant des conditions de travail difficiles et aucune reconnaissance des travailleurs de 2<sup>e</sup> ligne.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, une première réunion de négociation a eu lieu. La CFDT Agri-Agro y a porté ses revendications qui reprennent les attentes des salariés de la branche auprès des organisations patronales de la branche des industries de la conserve.

Lors de cette réunion, les employeurs n'ont fait qu'une proposition de grille salariale qui ne correspond pas à nos attentes.

Une deuxième réunion a été programmée le 7 janvier 2022. La CFDT Agri-Agro a renouvelé ses propositions en affirmant qu'il fallait effectuer un travail d'aération sur la grille de salaire afin de reconnaître les compétences des salariés et pallier les difficultés de recrutement.

Les employeurs nous ont fait deux propositions : toutes deux écrasent la grille et sont donc contraires à ce que nous revendiquons. Sur l'ensemble de la grille, cela correspond à une augmentation de 3,32 %. Ces propositions bien en-dessous de l'augmentation du SMIC qui est de 4,20 % depuis janvier 2021.

La CFDT Agri-Agro déplore un manque de reconnaissance vis-à-vis des salariés de la branche des industries de la Conserve : elle ne sera donc pas signataire de cet accord, qui ne valorise pas les salariés de la branche.

*Fait à Paris, le 12 janvier 2022*

Contacts :

**Sophie GILBERT**, Secrétaire nationale : 06.75.23.76.59  
Presse : 06.89.04.25.27